

Droit après regroupement familial et violence conjugzle

Par Charlenebardi, le 19/01/2018 à 21:43

Je suis en France depuis 6 mois dans le cadre d un regroupement familial mon mari est français d origine algérienne. En arrivant je me suis retrouvée au domicile de mes beaux parents dans une pièce insalubre où on arrivait à peine à bouger tellement petites, un lit une place et rien d autre .mon époux dormait au salon ça ne le dérangeait apparement pas ce manque d intimité . On est les uns sur les autres dans un petit t3 7 personnes adultes .!?Bon bref j ai eu mon récépissé

La j attend mon titre de séjour depuis mon arrivé je n ai aucune vie de couple en plus mon mari est très violent et me roue de coup à chaque fois que je manifeste I envie de sortir ou mon mécontentement . Je ne peux faire marche arrière et retourner dans mon pays ma famille était contre cette union vu que le milieux est différent sur tous les plans mais j étais loin d imaginer que le fossé était aussi profond . Si quelqu un peut m orienter et me dire quoi et comment faire pour m en sortir je suis désespérée !!?

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse

Par youris, le 20/01/2018 à 09:31

la procédure de regroupement familial ne s'applique pas quand le conjoint est français, elle ne s'applique que lorsque les 2 époux sont étrangers et il y a des conditions de logement. avez-vous déposé une plainte contre les coups de votre mari ? si vous quittez votre mari et qu'il n'y ait plus de communauté de vie, vous risquez de perdre votre titre de séjour.

Par Charlenebardi, le 20/01/2018 à 16:31

Merci pour votre réponse . Non je n ai déposé aucune plainte . Mais jusqu a quand ou jusqu ou je vais supporter je ne saurait le dire . Pour moi c est galère

Par Visiteur, le 20/01/2018 à 18:01

Bjr,	
Et vous n'avez pas envisagé la fuite ?	